

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 18 décembre 2025

DEL20251218_140

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à 18 heures 30, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 11 décembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 18

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON,

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Régis LAMURE ;

NANGY : Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir :

Absents excusés avec procuration : Laurent FAVRE donne procuration à Denise FERNANDES, André PUGIN donne procuration à Stéphanie LE MOAL,

Absents excusés : Esther VACHOUX ; Rodolphe ARNOULD, Dominique BRAND, David DE VITO, Virginie JACQUEMOUD

Absents : Laurent CHIORINO, Anne-Marie LALLIARD ; Valérie VACHOUX ; Sophie BIOLUZ, Didier EISACK ; Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI,

Secrétaire de séance : Lucas PUGIN

[DEL20251218_140 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président](#)

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020 et n°2021 09 099 du 03 novembre 2021, ainsi que DEL 2022 029 du 10 mars 2022, portant délégations du Conseil à Monsieur le Président ;

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22, ainsi que L2122-23 du CGCT, et en vertu de la délibération n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020, portant délégations à Monsieur le Président, complétée par les délibérations n°2021 09 099 du 03 novembre 2021 et DEL 2022 029 du 10 mars 2022, le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance :

➤ EST INFORMÉ des décisions suivantes, prises depuis le 26 novembre 2025 :

DÉCISION	DATE	OBJET	Transmission en Sous-Préfecture et publication
DEC 2025-65	10/12/2025	Retrait de la décision n°2025-64 relative à l'approbation d'une convention de servitude temporaire avec la société " SCCV COTE FORET " pour la pose d'un réseau d'eaux pluviales sur le terrain de sport du collège de REIGNIER-ESERY	11/12/2025

Le Secrétaire de séance
Lucas PUGIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 19/12/2025
Publié, le 19/12/2025*